

Dossier

2012, année de la petite enfance

Les droits dès le départ !

Campagne Mondiale pour l'EDUCATION



Le droit à la protection et l'éducation des plus petits, bien que reconnu par beaucoup de pays, peine à être appliqué. En avril prochain, Solidarité Laïque le défendra dans le cadre de la Campagne mondiale pour l'éducation.

Les premières années de la vie sont cruciales pour le développement de l'enfant.

Assurer la protection et l'éducation dès le plus jeune âge (0 à 8 ans) a des effets à long terme, démontrés et vérifiés : une meilleure insertion dans le système scolaire, dans la société, le développement de la personnalité, du langage... C'est aussi la période où, dépister d'éventuelles difficultés sensorielles, motrices ou intellectuelles, aide à leurs traitements précoces.

Plus largement, les programmes pour la petite enfance offrent aux mères la possibilité de travailler ou de mettre en place des activités génératrices de revenus. Elles peuvent ainsi participer activement au développement économique de leur pays ou de leur communauté.

Des progrès considérables ont été accomplis cette dernière décennie, notamment du côté de l'éducation : taux bruts de scolarisation en hausse, inclusion des filles à l'école, gratuité de l'éducation...

Un enjeu pour le développement

Mais en dépit des déclarations et des cadres légaux¹, la majorité des jeunes enfants dans le monde ne bénéficie pas d'une prise en charge... C'est un déni manifeste des droits fondamentaux : à cause de la pauvreté, de la mauvaise nutrition et du manque de soins et d'opportunités d'apprentissage appropriées, 200 millions d'enfants de moins de cinq ans ne pourront pas développer tout leur potentiel dans les pays à faible et moyen revenu.²

En Afrique de l'ouest et à Sri Lanka, Solidarité Laïque agit avec ses partenaires grâce à des projets concrets (formation de personnels qualifiés pour les plus petits, par exemple) et à travers des actions de plaidoyer auprès des autorités locales et nationales (voir p 4 et 5). Au plan international, Solidarité Laïque défendra le droit à la protection et l'éducation dès le plus jeune âge dans le cadre de la Campagne mondiale pour l'Education (voir ci-contre).

En avril, en tant que membre et relais français de cette campagne, elle rappellera aux Etats leurs obligations et sensibilisera l'opinion publique à ces enjeux, sans oublier la situation en France où l'on entend sacrifier



En Afrique subsaharienne, 86% des moins de 6 ans ne sont pas pris en charge.

© Solidarité Laïque

les services publics de la petite enfance (voir p. 5) ! Cette campagne prendra en compte les facteurs qui favorisent un bon départ dans la vie : l'environnement, la santé, la nutrition, la qualité de vie... et permettra de démontrer les bénéfices de l'éducation pour le développement des enfants.

¹ Convention internationale des droits de l'enfant, Objectifs de l'éducation pour tous adoptés à Dakar en 2000, Objectifs du millénaire pour le développement

² Lancet Series on Early Childhood Development (2007)

Campagne mondiale pour l'éducation : une semaine d'action

Du 22 au 28 avril prochain, Solidarité Laïque participera à la mobilisation internationale autour de la Campagne mondiale pour l'éducation et demandera aux dirigeants des Etats, et plus spécifiquement au gouvernement français de :

- honorer les engagements pris pour soutenir dans tous les pays l'éducation pour tous et en particulier l'éducation de la petite enfance ;
- encourager les pays du Sud à favoriser les investissements dans ce secteur en allouant au moins 8 % des budgets nationaux de l'éducation au niveau préscolaire ;
- placer en priorité la formation et la reconnaissance des métiers de la protection et de l'éducation de la petite enfance.

Rejoignez notre action et relayez cette campagne :

www.educationpourtous.com - contact@educationpourtous.com

Petite enfance, gran

En Afrique de l'Ouest et à Sri Lanka, Solidarité Laïque s'engage aux côtés de ses partenaires pour améliorer l'éducation des plus jeunes. Elle agit également pour l'intégration de ce secteur dans les politiques nationales à travers des actions de plaidoyer.

© Solidarité Laïque

Structure d'accueil communautaire au Bénin



Afrique de l'Ouest

Informier et sensibiliser sur les enjeux de la petite enfance

En Afrique subsaharienne, le nombre d'enfants inscrits dans les écoles pré élémentaires a augmenté sensiblement de 61 % entre 1999 et 2005 et de 43% ces dernières années. Néanmoins, le taux avoisine seulement les 15%, avec des variations de 3 à 20 % selon les pays de la zone géographique. La protection et l'éducation de la petite enfance y représentent bien souvent moins de 0,1 % du budget domestique consacré à l'éducation.

Les structures d'accueil publiques sont majoritaires, mais elles ne suffisent pas à répondre à la demande. D'importantes disparités existent entre les enfants des zones rurales, exclus de l'éducation pré élémentaire, et les enfants des villes. Au Mali, par exemple, on compte seulement trois jardins d'enfants publics pour tout le pays, au centre de la capitale¹ !

Des projets innovants et des structures communautaires se développent grâce à la mobilisation des parents, des communautés, de la société

civile. Pour autant l'opinion publique et les parents eux-mêmes ne sont pas toujours convaincus des enjeux de l'éducation dès le plus jeune âge.

En 2011 à Dakar, lors de la 4^{ème} conférence africaine sur le développement de la petite enfance, le président sénégalais a appelé les pays africains à faire de ce sous-secteur une priorité et à « passer à l'action ». Le Sénégal est précurseur dans ce domaine en accueillant les 0-6 ans dans des structures appropriées appelées « Case des Tout Petits » (427 structures sur tout le territoire en 2010). Malgré leur essor, de nombreux enfants en sont exclus et leur situation sanitaire et sécuritaire reste préoccupante...

Pour la reconnaissance du jeune enfant

A travers le programme de développement des réseaux éducatifs en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal), coordonné par Solidarité Laïque, les acteurs ouest-africains défendent l'éducation des plus petits autour de trois principes de base : le respect du droit à l'Education, la reconnaissance du jeune enfant comme personne à part entière et le respect de la Convention internationale des droits de l'Enfant, l'éducation de la petite enfance comme levier des niveaux d'éducation et de socialisation. Des formations sont organisées pour développer et renforcer les capacités des acteurs dans ce domaine. Ils deviennent des relais efficaces pour la sensibilisation des parents, autorités locales et communautés.

Les partenaires ouest-africains demandent aux autorités et aux communautés* de :

- organiser des campagnes d'information et de sensibilisation aux enjeux de la petite enfance ;
- multiplier les infrastructures publiques et communautaires en tenant compte de la couverture géographique et tendre vers la gratuité effective de l'inscription dans les centres communautaires ;
- accroître substantiellement les ressources publiques allouées à la petite enfance, notamment dans le domaine de la formation et de la prise en charge des personnels des structures communautaires

*Extrait du plaidoyer pour la petite enfance - consultez sur ce sujet le film co-produit avec les Céméa : www.educationpourtous.com

(1) Source : ministère des Affaires étrangères et européennes 2010.

d défi mondial...



Le pré-scolaire assure une transition vers l'école primaire

© Solidarité Laïque

Sri Lanka

Faire reconnaître l'éducation des plus-petits dans le système éducatif

Depuis des millénaires, le Sri Lanka accorde une grande importance à l'éducation. Il affiche l'un des meilleurs taux d'alphabétisation de l'Asie du Sud : 92% des adultes sont alphabétisés (chiffre 2008). Mais les fortes inégalités territoriales et les problèmes liés à la qualité et à l'accès à l'éducation poussent à relativiser cette situation.

Au niveau national, on évalue le taux de scolarisation des enfants de 3 à 5 ans à environ 60%.

Cependant, la prise en charge et l'éducation des jeunes enfants sont à plus de 80% laissées au bon vouloir des communautés villageoises, des institutions religieuses, des écoles privées. Le rôle de la société civile est donc primordial pour la survie et le développement du secteur.

Une politique nationale

Depuis 2004, le gouvernement a lancé une politique générale intégrée sur la pe-

tite enfance, attestant ainsi de l'existence et de la reconnaissance de ce secteur. Sa mise en œuvre reste pourtant pauvre face aux enjeux et elle dépend de la capacité d'application de la décentralisation des politiques publiques.

A l'est du Sri Lanka, les écarts avec les moyennes nationales sont importants sur l'accès ou la qualité de l'éducation pré élémentaire. Les trente années de guerre civile et les séquelles du Tsunami ont particulièrement affectées le développement de ce secteur.

Dans cette province, Solidarité Laïque travaille avec ses partenaires dans le cadre du programme « Education et gouvernance dans la province de l'Est à Sri Lanka ». En lien avec les autorités publiques locales, syndicats, associations scolaires, comités d'écoles se mobilisent autour d'une véritable stratégie de développement du secteur de la petite enfance. Ils participent à la sensibilisation et à l'accompagnement des communautés dans la maîtrise de cet enjeu afin de le mettre en œuvre efficacement sur leur territoire.

Les partenaires sri lankais plaident pour :

- la reconnaissance du secteur comme entité fondamentale du système éducatif et aussi pour la reconnaissance officielle des enseignantes du pré élémentaire et leur représentation dans l'administration de l'Education nationale ;
- la création d'un curriculum national spécifique pour la petite enfance ;
- l'amélioration du dialogue et de la coordination entre la société civile et les autorités en charge de l'éducation dans la province Est de Sri Lanka.

En France...

Avec un taux de préscolarisation qui régresse, le manque de places en structures d'accueil, la France doit revoir sa politique en direction de la petite enfance.

Notre « école maternelle » est plébiscitée partout dans le monde... pourtant, elle est aujourd'hui en danger. La France est le seul pays développé où le taux de préscolarisation régresse depuis 2003 ! Il est tombé de 85% en 2000 à 78%, notamment avec la politique d'abandon gouvernemental de la scolarisation des enfants dès 2 ans. Cette régression s'explique avant tout par des impératifs budgétaires. De plus, la baisse des possibilités d'accueil en maternelle n'a pas été compensée par l'accroissement suffisant de l'accueil par les autres modes de garde...

Les tout petits sont nombreux en France (2,5 millions d'enfants de moins de 3 ans). Pourtant, sur le plan des structures de garde et d'accueil, elle se classe en position moyenne parmi les 34 pays membres de l'OCDE et bien loin derrière les pays scandinaves. Il manque donc encore, au minimum, 200 000 places d'accueil.

Cette carence creuse le fossé entre les familles pauvres et les familles riches qui ont les moyens d'avoir recours à des modes de garde privés et onéreux, avec de grandes disparités territoriales. Elle a également pour conséquence d'accroître le nombre d'enfants gardés par les parents ou la famille proche ce qui a une incidence certaine sur l'emploi des mères...

Solidarité Laïque et plusieurs de ses organisations membres (syndicats, associations d'éducation populaire*...) demandent à l'Etat français que :

- l'école maternelle soit confortée dans ses missions et sa spécificité éducative ;
- la petite enfance soit exclue du champ de la concurrence et qu'elle reste une prérogative d'intérêt général !
- les professionnels de la petite enfance soient valorisés et bénéficient de formations de qualité tout au long de leur carrière ;
- la parentalité soit valorisée et qu'on donne les moyens aux parents de s'investir.

*Voir l'Appel de Bobigny - www.villeseducatrices.fr

Interview croisée

Trois pays, trois situations, trois regards

Pourquoi est-ce important d'accueillir les plus jeunes ?



© DR

Isabelle Racoffier, présidente de l'association générale des enseignantes de l'école maternelle (Ageem - France),

IR. Les enfants de 2 à 6 ans sont scolarisés dans notre pays depuis 1881.

Depuis son origine, l'école maternelle a joué un rôle prépondérant dans la protection infantile : protéger physiquement l'enfant des risques de l'errance (les deux parents travaillant) et développer chez lui, par l'éducation, des notions de propreté et des règles d'hygiène.

Grâce aux recherches et aux apports de l'Ageem, l'école maternelle a su développer les capacités motrices, linguistiques et intellectuelles des enfants et favoriser une meilleure scolarisation. La mixité sociale et culturelle les aide à cheminer vers le statut de citoyen.



© Solidarité Laique

Aminata Ganda, présidente de l'organisation nigérienne pour la petite enfance (ONPPE - Niger)

AG. L'ONPPE œuvre pour la prise en charge, par l'Etat, de la petite enfance au Niger. Elle est, périodiquement, en contact avec le ministère pour peser politiquement et faire que l'objectif n°1 de Dakar soit une priorité. Le ministère s'est doté d'outils d'évaluation, mais il a montré ses limites face à l'ampleur des besoins, besoins que l'ONPPE n'arrête pas de mettre en avant en aidant au montage de structures pour accueillir les tout petits et former leurs mères et grand-mères à cet accueil.



© Solidarité Laique

Mangalarajini Sathanathan, présidente du syndicat des enseignantes d'écoles maternelles (NPTU - Sri Lanka).

MS. Avant 6 ans, c'est la période dans la vie d'un enfant durant laquelle il développe le plus ses capacités intellectuelles, physiques, sociales. L'école maternelle est l'endroit où les enfants apprennent pour la première fois des règles de vie en communauté.

Avant de pouvoir entrer à l'école élémentaire, les enfants ont un entretien pour faire un état de leur développement, afin de voir s'ils connaissent les couleurs, savent faire des paires, utiliser un crayon...

Si un enfant commence sans bases, il risque d'accumuler un retard qui s'en ressentira pour la suite de sa scolarité d'où l'importance de lui fournir un enseignement de qualité avant 6 ans.

Comment faire avancer la prise en charge de la petite enfance ?

IR. L'atout majeur de l'école maternelle est d'accueillir gratuitement tous les enfants sur tout le territoire. Elle donne accès à des objets culturels absents de certaines familles : livres, jeux éducatifs, ordinateurs ou des espaces culturels tels que bibliothèque, théâtre, cinéma... C'est un enjeu fort de la démocratie.

L'école maternelle permet également les apprentissages premiers indispensables aux apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire obligatoire. De ce fait, l'école maternelle est fréquentée par près de 100 % des enfants de 3 ans (Insee 2009 /2010) et le serait davantage dès 2 ans, si les politiques budgétaires drastiques ne leur en interdisaient l'entrée (Insee : en 2002, 37 % des enfants étaient scolarisés ; en 2009 /2010, 15,2 %).

AG. La décision de l'Etat de s'appuyer sur les communautés et de les encourager à développer des structures alternatives a permis de passer de 2,5% d'enfants pris en charge en 2009 à 5,5% fin 2011. La prévision était de 5%. Malgré les apparences, le Niger reste loin de pouvoir réaliser les objectifs en 2015. La multiplication des inspections « petite enfance » dans les 9 régions du pays, ainsi que le développement des secteurs pédagogiques pour suivre, former et encadrer les éducatrices a beaucoup aidé au développement des jardins d'enfants. Mais cela reste trop souvent l'affaire des parents et essentiellement des mères qui, comme dans les clos d'enfants, prennent en charge l'éducation des tout petits avec l'appui de l'Unicef ou/et de Solidarité Laique.

MS. Grâce au programme soutenu par Solidarité Laique, les enseignantes maternelles se sont d'abord réunies en comités au niveau local, puis du district, puis 30 d'entre nous à l'échelle de la province Est pour partager nos idées. Nous avons ensuite formé le syndicat national des enseignantes maternelles (National Pre-school Teachers Union) pour changer les choses. Nous sommes plus fortes et pouvons veiller à ce que les actions positives soient partagées par l'ensemble. Toutes les enseignantes en bénéficient, ainsi que les enfants. Grâce au syndicat, nous savons ce qui se passe dans notre secteur, ce à quoi nous pouvons prétendre. C'est un plus pour la maternelle.